

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date - Heure</b>	26 septembre 2018
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	20 septembre 2018

<b>Référence</b>	CM-CR-2018-007
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (maire) Jonathan HUET	Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS
<b>Pouvoir</b>	Corinne LUCAS donne pouvoir à Ludovic NADEAU	
<b>Absents</b>	Patrick BARDE Clementine BOUBON- - DENIS Laurent DUMONT Lionel GAUTHIER Josette MATTRAY Claude NIOCHAUT Lydie ZIMMERMANN	
<b>Secrétaire de séance</b>	Sylvie BEZANNIER	
<b>Secrétaire de mairie</b>	Virginie CARTON Viviane HUGUET	
<b>Début de séance</b>	20h00	
<b>Fin de séance</b>	21h51	

**ORDRE du JOUR**

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 18 juillet 2018.....	02
03 – Délégations de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget.....	02
- décision modificative n°3	
- tarifs communaux	
05 – Subventions.....	04
06 – Délibération instaurant la taxe d'aménagement.....	04
07– Participation financière 2018 au FSL logement.....	05
08 – Proposition de noms.....	05
09 – Saedel : contrat de concession d'aménagement en date du 11 juillet 2017 pour une durée de 6 ans, arrêté des comptes au 31 décembre 2017.....	05
10 – Contentieux.....	05
11 – Ventes et acquisitions.....	05
12 - Informations des différents départements communaux.....	05
13 - Clôture de séance.....	06



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne le pouvoir qu'il a en sa possession Corinne LUCAS donne pouvoir à Ludovic NADEAU.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 septembre 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué, dans les mêmes formes, le jeudi 26 septembre 2018 à 20 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

## 01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

### DELIBERATION 2018-67

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.  
Sylvie BEZANNIER accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 18 juillet 2018

### DELIBERATION 2018-68

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 18 juillet 2018. Aucune remarque n'étant faite.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. Délégation de Monsieur le Maire

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

### Décision 2018-005

Déclaration d'intention d'aliéner depuis fin janvier 2018. La commune renonce à son droit de préemption.

DATE	N° Enregistrement	REFERENCE CADASTALE	SUPERFICIE EN M2	PRIX /M2	PRIX DE VENTE	NOTAIRES	NATURE DU BIEN BATI NON BATI
17/03/2018	DIA 028 309 18 00008	AC 231	700m2	267,14 €	187 000 €	GOUJON Romuald	Bâti
29/05/2018	DIA 028 309 18 00009	AC 180 et 270	617 et 166m2	14,04 €	11 000 €	PIPEREL BOUTELLER A	Non bati
12/06/2018	DIA 028 309 18 00010	AI 2	807m2	177,20 €	143 000 €	Me LABARTHE-PIOL	Bâti
12/07/2018	DIA 028 309 18 00011	AC 189 et 192	1158 et 146m2	11,50 €	15 000 €	PIPEREL BOUTELLER A	Bâti
17/07/2018	DIA 028 309 18 00012 annule et remplace la DIA 028 309 18 00011	AC 189 et 192	1158 et 146m2	11,50 €	15 000 €	PIPEREL BOUTELLER A	Bâti
18/07/2018	DIA 028 309 18 00013	AB 8	644m2	264,00 €	170 000 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti
19/07/2018	DIA 028 309 18 00014	AB 51	344m2	317,00 €	109 000 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti
01/08/2018	DIA 028 309 18 00015	AI 40	985m2	177,66 €	175 000 €	Me JOURDIN Benoît	Bâti
09/08/2018	DIA 028 309 18 00016	AD 5	6400m2	47,65 €	305 000 €	Me DALET François	Bâti
09/08/2018	DIA 028 309 18 00017	AD 37 et 62	877m2	180,15 €	158 000 €	Me LABARTHE-PIOL	Bâti
23/08/2018	DIA 028 309 18 00018	YA 66 et AH 39	1207m2	99,42 €	120 000 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti

### Décision 2018-006

Contrat de service avec Berger Levrault au titre du prélèvement à la source, PSRAU

## 04. Budget

### Décision modificative n°3

### DELIBERATION 2018-69

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de prendre une décision modificative n°3 et laisse la parole à Ludovic NADEAU.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
D 6232	Fêtes et cérémonies	- 2 510,00 €	
	<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>- 2 510,00 €</b>	
D 678	Autres charges exceptionnelles	- 4 798,00 €	
	<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>- 4 798,00 €</b>	
D 023	Virement à la section d'investissement	7 308,00 €	
	<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 308,00 €</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Article	SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
R 021	Virement de la section de fonctionnement		7 308,00 €
	<b>R 021 Virement de la section de fonctionnement</b>		7 308,00 €
D 204422	Subv° nature privé – Bâtiments et installations	164 028,67 €	
D 2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 701,00 €	
R 2111	Terrains nus		131 810,37 €
R 2113	Terrains aménagés autres que voirie		32 218,30 €
R 238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles		7 701,00 €
	<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	171 729,67 €	171 729,67 €
D 2135	Installat générales, agencements, aménag des construct	2 700,00 €	
D 2188	Autres immobilisations corporelles	4 608,00 €	
	<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>	7 308,00 €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>179 037,67 €</b>	<b>179 037,67 €</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°3

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Jonathan HUET arrive à 20 heures 13.

### Tarifs communaux – Maison des Services

#### DELIBERATION 2018-70

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Maison de Services (MdS) a accueilli les premiers locataires.

De ce fait, il appartient au conseil municipal de fixer le tarif.

Monsieur le Maire propose de déterminer :

- le tarif du bureau 1 par un loyer mensuel de 353.79€ (location à l'année)
- le tarif à la vacation pour les bureaux 2,3,4 et 4-5 :
  - du matin pour 4 heures (horaire limite 12h30)
  - de l'après-midi pour 5 heures (à partir de 13h30, horaire limite 18h30)

BUREAUX	VACATIONS MATIN 4 heures	VACATION APRES MIDI 5 heures
BUREAU 2 - 6,2m2	6€	8€
BUREAU 3 – 7m2	7€	9€
BUREAU 4 – 10m2	10€	12€
BUREAU 4-5	29€	36€

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** les propositions ci-dessus de Monsieur le Maire

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### Tarifs communaux – Manifestations communales – vente d'un livre

#### DELIBERATION 2018-71

A l'occasion du centenaire, un ouvrage sur les soldats de Prunay le Gillon sera publié.

Cet ouvrage est un complément à l'exposition et retrace la vie des soldats morts pour la patrie mais aussi de quelques Poilus qui sont revenus.

Cet ouvrage publié par la mairie de Prunay le Gillon et écrit par Carine Vanneau, documentaliste, habitant Prunay le Gillon est agrémenté d'articles de presse de l'époque et de documents familiaux précieusement conservés par les descendants de certains soldats.

Cet ouvrage sera présenté en exclusivité lors de cette journée et vendu lors de l'exposition et du repas.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir le nombre d'ouvrages à éditer et le prix de ce livre.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** l'édition de 200 ouvrages.
- **FIXE** le prix de vente de l'ouvrage à 12€

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 05. Subventions

### Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques

#### DELIBERATION 2018-72

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander auprès de la DRAC une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques.

Cette subvention porterait sur le salaire de l'agent et l'entretien de la bibliothèque pour les 3 premières années puis les 2 années suivantes.

Un courrier a été adressé à la Région Centre, DRAC.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la région Centre, Drac dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### Demande de subvention auprès du conseil départemental

#### DELIBERATION 2018-73

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander une subvention d'un montant de 300 000€ auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « investissement cœur de village ».

En effet, le président du Conseil Départemental d'Eure et Loir a annoncé dans la presse un programme d'investissement de 15 millions d'euros afin de dynamiser les cœurs de village en milieu rural.

Monsieur le Maire informe les membres qu'une demande de rendez-vous a été faite auprès du Conseil Départemental.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le conseil départemental dans le cadre du dispositif « investissement cœur de village »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet numérique

#### DELIBERATION 2018-74

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Monsieur le Maire précise que cette subvention serait sur la prochaine rentrée scolaire avec une demande supplémentaire de subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole.

Cette demande de subvention porterait sur une vingtaine de tablettes, d'un équipement d'ordinateur dans chaque classe et de divers matériels.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 50% auprès de l'Etat.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat dans le cadre du projet numérique

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 06. Délibération instaurant la taxe d'aménagement

#### DELIBERATION 2018-75

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14.

Vu la délibération n°2011-69, du 4 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5% selon les emménagements à réaliser, par secteur de leur territoire.

Après débat, le conseil municipal décide :

- **D'INSTITUER** sur le secteur, centre bourg, délimité (plan joint) un taux de 1%

- **DE REPORTER** la délimitation de ce secteur, centre bourg, dans les annexes du PLU concerné à titre d'information

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 07. Participation financière 2018 au FSL logement

### DELIBERATION 2018-76

Monsieur le Maire a reçu en date du 6 août dernier, un courrier du conseil départemental concernant la participation financière 2018 au FSL logement.

Ce fonds s'adresse aux personnes et aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il envisage de participer à ce fonds pour 2018.

Après débat, le conseil municipal décide :

- **REJETE** la participation financière 2018 au FSL logement

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 08. Propositions de noms

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

De ce fait, il convient de dénommer :

- la salle polyvalente
- 2 rues dans le cœur de village
- 1 place
- la médiathèque

Un courrier a été adressé en date du 5 juin dernier à tous les élus demandant des propositions, plusieurs ont été faites.

Monsieur le Maire précise qu'une boîte à idées est à la bibliothèque, que le conseil des sages et le conseil des jeunes vont être sollicités ainsi que la population.

## 09. Saedel : contrat de concession d'aménagement en date du 11 juillet 2017 pour une durée de 6 ans, arrêté des comptes au 31 décembre 2017

### DELIBERATION 2018-77

Monsieur le Maire a reçu en date du 2 juillet dernier un courrier de la Saedel concernant le compte rendu annuel aux collectivités locale 2017 – Opération centre bourg – contrat de concession d'aménagement.

Monsieur le Maire présente le bilan détaillé HT et l'échéancier prévisionnel réalisé HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce sur ces documents.

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel, opération centre bourg, contrat de concession d'aménagement (arrêt des comptes au 31 décembre 2017)

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 10. Contentieux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir du tribunal administratif d'Orléans une requête en justice de Daniel IMBAULT sur l'approbation du PLU.

Monsieur le Maire a saisi les avocats de la commune conformément à sa délibération de délégation.

## 11. Ventes et acquisitions

Point enlevé de l'ordre du jour.

## 12. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

◆ Région Centre-Val de Loire : attribution de 3 877€ au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, DGD bibliothèque, informatisation de la médiathèque

◆ Préfecture :

- versement de 44 214,50€ au titre du FCTVA

- versement de 1 786€ au titre des amendes de police (travaux de réfection voirie rue de l'Ouest)

◆ L'Evêque de Chartres : nouvelles coordonnées du vicaire paroissial et de l'administrateur

- ◆ Lettre de remerciement de Madame LABBE pour les 5 années de TAP
- ◆ Repas centenaire, 11 novembre 2018 : 65 personnes sont inscrites
- ◆ Courrier à Chartres Métropole (dysfonctionnement)
- ◆ Cavité à Crossay : la commune est dans l'attente du rapport de l'expert.
- ◆ Transport filibus : pour pallier au manque de places assises, il y a désormais 2 bus qui desservent Prunay le Gillon
- ◆ Nettoyage station épuration
- ◆ Bilan vitesse « rue de la mairie »
- ◆ L'entreprise Cagé doit intervenir sur le stade courant octobre suivant la météo.
- ◆ Le concert de l'Eglise aura lieu le 13 octobre. Places en vente à l'épicerie du village et à l'agence postale communale
- ◆ Une campagne d'élagage est prévue avec l'Anervedel
- ◆ Ombre et lumière : première réunion pour le projet cantine

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Sylvie BEZANNIER informe :

- La création d'un nouveau club de pétanque
- 100 ml sont déjà retenus pour le bric à brac. Rendez-vous pour la mise en place des barnums le 5 octobre à 19 heures.
- La Maison de Services : une conférence aura lieu le 19 octobre à la salle polyvalente à partir de 20h30 afin de présenter à la population les professionnels de la Maison de Services puis suivra une présentation de Madame Valence sur la médecine chinoise.
- 

Nicolas VANNEAU informe :

- suite à l'arrêt des TAP, des activités ont été proposées. Peu d'inscriptions.

### **13. Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h51.